



PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire tenue le lundi 16 février 2015 à 14 h 00 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents**

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;  
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;  
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

**N'a pu participer**

M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

RENCONTRE avec Mme Florence Junca-Adenot et M. Dominic Perri, coprésidents du comité organisateur de l'Agora métropolitaine 2015 concernant la présentation du programme préliminaire de l'Agora.

---

CE15-034                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE  
22 JANVIER 2015

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le  
22 janvier 2015.

---

CE15-035                    RÈGLEMENT NUMÉRO 167-16 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'approuver le règlement 167-16 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser une dérogation à la zone inondable pour le lot 2 437 662 situé sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---



CE15-036                    RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA  
MISE EN VALEUR DES ENSEMBLES PATRIMONIAUX DE PORTÉE  
MÉTROPOLITAINE

Il est résolu de prendre acte du Rapport de la Commission de l'aménagement sur l'identification et la mise en valeur de certains ensembles patrimoniaux ayant un caractère emblématique afin de contribuer aux commémorations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

---

CE15-037                    MISE EN VALEUR DE L'ENTRÉE DE L'ARCHIPEL

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du secteur Est de l'archipel d'Hochelaga qui tient compte des travaux déjà réalisés par l'ensemble des partenaires municipaux afin de donner suite au rapport de la commission de l'aménagement visant l'identification et la mise en valeur de certains ensembles patrimoniaux ayant un caractère emblématique dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

---

CE15-038                    PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DES AIRES TOD

Il est résolu de recommander au Conseil de modifier les modalités de financement établies au *Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD* de la Communauté en remplaçant le document énonçant ce programme joint à la résolution numéro CC13-012 par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

CE15-039                    REMPLACEMENT D'UN PROJET TOD

Il est résolu de désigner l'aire TOD de la gare Mont-Saint-Hilaire comme projet novateur de démonstration TOD, en remplacement de l'aire TOD de la gare Saint-Basile-le-Grand, conformément aux conditions énoncées aux résolutions numéros CE12-078 et CE14-057, conditionnellement à l'approbation du ministre en vertu du protocole d'entente conclu avec le gouvernement du Québec relatif au Soutien à la conception de projets novateurs de démonstration dans sept aires TOD et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE15-040                    FINANCEMENT DE PROJETS TOD

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD, conditionnellement à sa modification par le Conseil conformément à la recommandation formulée par la résolution numéro CE15-038, les projets suivants et d'accorder à chacune de ces municipalités une aide financière pour les dépenses admissibles du projet jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 000 \$ aux conditions du Programme et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin :

.../3



CE15-040  
suite

- Sainte-Julie pour la réalisation d'une étude d'opportunité quant à l'aménagement d'un stationnement incitatif étagé dans l'aire TOD du terminus de bus Sainte-Julie ;
- Châteauguay pour la conception de l'aménagement de l'aire TOD du stationnement incitatif de Châteauguay ;
- Saint-Bruno-de-Montarville pour la réalisation d'une analyse relative à une relocalisation de la gare Saint-Bruno-de-Montarville dans la perspective d'optimiser un développement TOD ;
- Brossard pour la réalisation d'une étude visant l'optimisation des potentiels de développement de l'aire TOD Panama dans une perspective de rentabilisation du système léger sur rail et des autres modes de transport collectif qui transiteront par cette station ainsi qu'une analyse comparative de mécanismes de captation de la valeur foncière pour le financement des infrastructures publiques ;
- Sainte-Thérèse pour la conception de l'aménagement de l'aire TOD de la gare Sainte-Thérèse ;
- Mascouche pour la réalisation d'études visant les réseaux fonctionnels structurants, les aménagements des places publiques et des réseaux verts ainsi que l'évaluation des potentiels de développement des terrains vacants, industriels et commerciaux dans une perspective de densification du cadre bâti et de diversification des usages pour l'aire TOD de la gare Mascouche.

De réserver des sommes à même le Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD pour deux projets à Laval incluant le projet qui lui avait été réservé par la résolution numéro CE14-057 et deux projets dans l'agglomération de Montréal ;

D'inviter la Ville de Laval et la Ville de Montréal à soumettre à la Communauté des projets dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

---

CE15-041

#### CRITÈRES CONCERNANT LES PROJETS TOD

Il est résolu de demander au directeur général de déposer au comité exécutif l'évaluation des projets TOD soumis dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

---

CE15-042

#### AUDIENCES PUBLIQUES DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE CONCERNANT LE PROJET ÉNERGIE EST

Il est résolu de donner mandat au directeur général de déposer une demande de participation à l'Office national de l'Énergie afin que la Communauté soit reconnue comme un intervenant dans le processus d'audiences publiques entourant le projet d'Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada en vue d'assurer le respect du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

---



CE15-043 RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Il est résolu d'inviter les membres du Conseil à une rencontre avec des représentants de l'Office national de l'énergie le 26 février 2015 de 13 heures à 14 heures 30, afin de faire le point, notamment, sur le rôle de l'Office et le processus d'audience qui sera mené sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada.

---

CE15-044 ADDENDA À LA CONVENTION AVEC MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de modifier la convention conclue avec Montréal International, approuvée par la résolution numéro CE14-007, afin de majorer de cinquante mille dollars (50 000 \$) le montant de la contribution financière de la Communauté pour l'année 2015 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cet effet.

---

CE15-045 PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Il est résolu de recommander au Conseil

D'adopter le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de le soumettre à une consultation publique devant être complétée au plus tard le 30 septembre 2015 ;

De désigner les membres de la commission de consultation publique ;

De donner mandat à cette commission de tenir la consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, conformément aux dispositions des articles 53,12 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), et de dresser un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique ;

De demander à la commission de tenir au moins une séance de consultation dans chacun des cinq secteurs géographiques du territoire de la Communauté et de déposer son rapport final à la Communauté au plus tard le 30 novembre 2015.

---

CE15-046 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est résolu d'autoriser le secrétaire à convoquer une séance extraordinaire du comité exécutif par conférence téléphonique afin de formuler une recommandation au Conseil concernant le choix des membres de la commission de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

---



CE15-047

MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est résolu de confier à la Commission de l'environnement le mandat, énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de tenir des séances publiques d'information dans chaque secteur géographique du territoire de la Communauté afin de présenter le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

---

CE15-048

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES ET RESSOURCES DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Il est résolu

De fixer la rémunération des membres de la commission de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 à un montant de 500 \$ par jour de travail jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 000 \$ et à 700 \$ par jour de travail pour le président jusqu'à concurrence d'un maximum de 30 000 \$, une journée de travail de moins de 3 h 30 étant rémunéré à demi-tarif ;

D'autoriser le remboursement à ces membres, sur présentation des pièces justificatives, des dépenses de stationnement et de repas engagés dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 75 \$ par jour de travail et le remboursement des dépenses de déplacement pour l'exercice de leurs fonctions à l'extérieur des bureaux de la Communauté selon les politiques et le tarif en vigueur à la Communauté ;

D'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en communication, un analyste-rédacteur et une secrétaire pour une période de douze mois aux conditions et traitement annuels prévus à la recommandation du directeur général ;

D'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour y donner effet.

---

CE15-049

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UN SONDAGE WEB SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu

D'adjuger à la firme Bureau des intervieweurs professionnels (B.I.P.) (1988) inc., le contrat pour la réalisation d'un sondage Web sur le chauffage résidentiel au bois, selon les termes et les conditions de sa soumission déposée à la suite de l'appel d'offres public numéro EN-2014-02, autorisé par la résolution numéro CE14-213, pour un montant forfaitaire de vingt et un mille dollars (21 000 \$), plus taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour y donner effet.

---



CE15-050                    ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 4 FÉVRIER 2015

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 4 février 2015.

---

CE15-051                    BUDGET DU QUÉBEC

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec de prévoir à son budget 2015-2016 :

- Des sommes d'au moins 30 millions de dollars pour le programme Rénovation Québec ;
- Des sommes permettant la réalisation annuelle d'un minimum de 3 000 unités de logement AccèsLogis, dont au moins 1 800 unités sur le territoire du Grand Montréal ;
- Le financement du programme AccèsLogis par le biais d'un plan d'investissement de cinq ans ;
- Un financement adéquat de chaque projet AccèsLogis, notamment en rétablissant les coûts de réalisation maximaux admissibles, tels qu'ils avaient été établis en 2012 par le Conseil du trésor, et en les indexant annuellement.

De transmettre la présente résolution au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor et au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

---

CE15-052                    APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-152 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté, l'emprunt de six cent millions de dollars (600 000 000 \$) décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-152 de la Société de transport de Montréal afin de financer la cession, par l'Agence métropolitaine de transport, des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 sur le territoire de la ville de Laval.

---

CE15-053                    APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TERME D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-121-1 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la loi sur la Communauté, la modification, décrétée par le règlement numéro R-121-1 de la Société de transport de Montréal, du terme de l'emprunt de deux cent cinquante millions de dollars (250 000 000 \$) déjà approuvé par la résolution numéro CC11-027 pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro.

---



CE15-054

CORRIDOR TASCHEREAU ROUTE 132

Il est résolu

De constituer un comité d'élus regroupant les maires des sept municipalités traversées par le corridor de transport boulevard Taschereau - Route 132, soit les municipalités de Longueuil, Brossard, La Prairie, Candiac, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant ;

De donner mandat à ce comité de préparer un dossier stratégique présentant les positions des municipalités du corridor à l'égard de la mise en place d'un service amélioré de transport en commun sur ce corridor (de type service rapide par bus ou autres), la planification et les projets de développements urbains sur ce corridor ainsi que les modalités de partenariat et de financement pour mener à terme ces interventions stratégiques ainsi que l'échéancier de réalisation.

---

CE15-055

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ORIGINE-DESTINATION 2013

Il est résolu de prendre acte de l'état de situation présentant les résultats de l'Enquête Origine-Destination 2013 sur le territoire de la Communauté.

---

CE15-056

NOMINATIONS À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de désigner le maire de la Ville de Lorraine, M. Ramez Ayoub, comme membre du conseil d'administration de Montréal International en remplacement de M. Jean Bouchard pour compléter son mandat et comme membre du comité exécutif de cet organisme pour un mandat d'un an à l'échéance du mandat de M. Claude Haineaut à cette instance.

---

CE15-057

NOMINATIONS AUX COMMISSIONS ET AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer

M. Pierre Charron, membre du Conseil, comme membre de la Commission de l'aménagement en remplacement de Mme Chantal Deschamps et de le désigner pour agir à titre de vice-président de la Commission ;

M. Jean Bouchard, maire de la Ville de Mirabel, comme membre de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances en remplacement de Mme Chantal Deschamps et de le désigner pour agir à titre de vice-président de la Commission ;

.../8



CE15-057  
suite M. Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, comme membre de la Commission de l'environnement en remplacement de M. Jean Bouchard ;

Mme Sonia Paulus, mairesse de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comme membre de la Commission du logement social en remplacement de M. Pierre Charron ;

M. Jean Bouchard, maire de la Ville de Mirabel, comme substitut de M. Pierre Charron au Comité consultatif agricole.

---

CE15-058 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 26 FÉVRIER 2015

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil du 26 février 2015 en y ajoutant un point concernant le budget du Québec.

---

CE15-059 PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 13

Il est résolu de donner mandat au directeur général de déposer au Comité exécutif, une analyse de l'incidence d'un éventuel prolongement de l'autoroute 13 entre l'autoroute 640 et l'autoroute 50, sur le développement des activités économiques (industries, commerces, résidentiel et institutionnel) dans son territoire d'influence.

---

#### DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Rapport d'activités de l'année 2014.
  - Copie au président d'une lettre datée du 16 janvier 2015 du CLD de Roussillon au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, M. Jacques Daoust, concernant les pôles logistiques du Québec.
  - Résolution numéro 12-330-14 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue concernant l'adoption de son plan de lutte contre l'agrile du frêne.
  - Résolution numéro 2014/482 de la Ville de Laval en appui au SLR.
  - Résolution numéro 2015-01-006 de la MRC de Marguerite-D'Youville concernant la modification du périmètre d'urbanisation pour la construction d'une école.
  - Résolution numéro 15-01-021 de la MRC d'Argenteuil concernant la participation aux audiences publiques de l'Office national de l'Énergie.
  - Dossier de candidature pour la réunion thématique de Montréal en vue de la conférence Habitat III sous l'égide des Nations Unies. (*déposé séance tenante*)
  - Aménager ensemble l'avenir du Grand Montréal, programme préliminaire de l'Agora métropolitaine 2015. (*déposé séance tenante*)
-





L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 25.

Les résolutions numéros CE15-034 à CE15-059 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire